

POUBELLES SECTEUR 1
POUBELLES SECTEUR 2
COMPOST ET RECYCLAGE**
COMPOST** (16 avril au 5 novembre)
ENCOMBRANTS

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2*	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS							S
D	L	M	M	J	V	S	
1	2	3	4	5	6	7	
8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	
22	23	24	25	26	27	28	
29	30	31					

AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai							S
D	L	M	M	J	V	S	
3	4	5	6	7	8	9	
10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	
24	25	26	27	28	29	30	

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

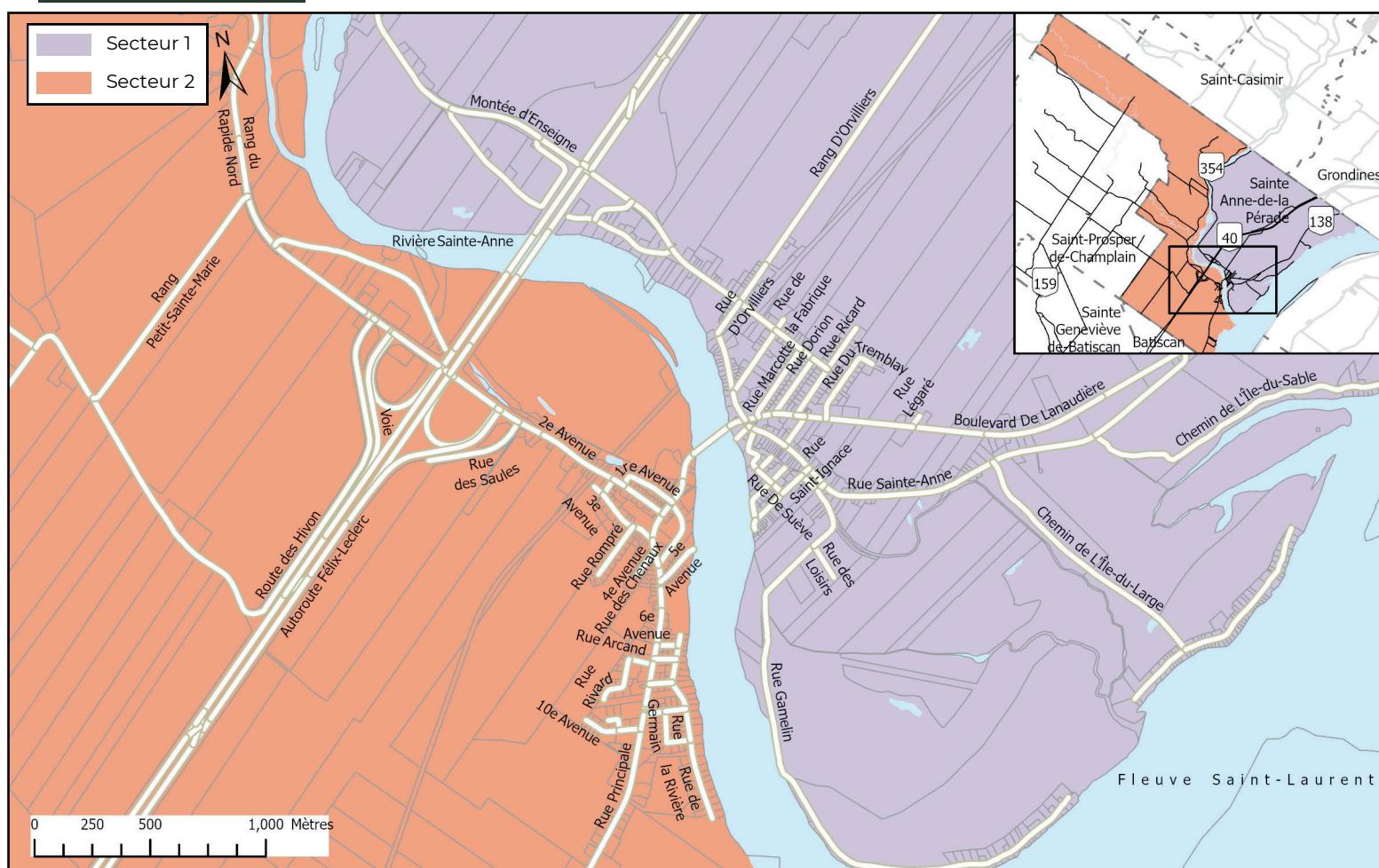
OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

\*Les collectes de recyclage et de compost du 1er janvier sont reportées au 2 janvier.

\*\*Les collectes de recyclage et de compost sont effectuées par Énercycle. Pour toutes questions ou problématiques pour ces bacs, communiquez avec eux au 819-373-3130.



Voir le tableau à la page suivante pour le détail des secteurs.

SECTEURS DE COLLECTE	
SECTEUR 1 MARDI	Est de la rivière Sainte-Anne : Boulevard de Lanaudière, rue Sainte-Anne, rue de la Fabrique, rue Marcotte, rue Dorion, rue Ricard, rue d'Orvilliers, rang d'Orvilliers, Montée d'Enseigne, rue Monseigneur Lafleche, rue du Tremblay, rue Madelaine-de-Véchères, rue Mercier, rue de Suève, rue Sainte-Marguerite, rue Saint-Ignace, rue Gamelin, chemin de l'Île-du-Large, chemin de l'Île-du-Sable, rang du Rapide sud
SECTEUR 2 MERCREDI	Ouest de la rivière Sainte-Anne : rue Principale, 1 <sup>re</sup> avenue, 2 <sup>e</sup> avenue, 3 <sup>e</sup> avenue, 4 <sup>e</sup> avenue, 5 <sup>e</sup> avenue, 6 <sup>e</sup> avenue, 7 <sup>e</sup> avenue, 8 <sup>e</sup> avenue, 9 <sup>e</sup> avenue, 10 <sup>e</sup> avenue, rue des Chenaux, rue Rompré, rue de la rivière, rue Arcand, rue Rivard, rue Pronovost, rue Germain, rang du Rapide Nord, rue des Saules, rang Petit-Sainte-Marie, rang Sainte-Élisabeth

## AIDE-MÉMOIRE GESTION DES DÉCHETS

### Position du bac roulant pour la collecte

Les déchets placés à l'extérieur des bacs roulants ne seront pas ramassés

 Déchets exclus de la collecte

- Matières recyclables
- Matières compostables
- Débris de construction, rénovation et démolition
- Matières dangereuses
- Plastiques agricoles



Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac noir, consultez le [www.mrcdeschenaux.ca](http://www.mrcdeschenaux.ca)

## AIDE-MÉMOIRE GESTION DU RECYCLAGE



### Matières recyclables

- Contenants, emballages ou imprimés.
- Par exemple :
  - Contenant de produit d'entretien ménager
  - Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
  - Boîte de carton
  - Assiette et papier d'aluminium
  - Emballage de mets à emporter et préparés
  - Journal et circulaire
  - Enveloppe
  - Feuille de papier
  - Cahier



 Matières non-recyclables

- Piles, batteries d'automobiles
- Seringues
- Boyaux d'arrosage
- Chaises de jardin
- Jouets
- Casseroles
- Vêtements et tissus
- Résidus domestiques dangereux
- Matériels électroniques
- Résidus de construction



### Matières acceptées bacs bruns

- Résidus alimentaires
- Résidus de jardin
- Papiers et cartons souillés
- Cheveux, poils et plumes
- Bois alimentaire (ustensiles, cure-dents, baguettes, etc.)
- Litière et excréments d'animaux domestiques
- Bran de scie ou copeaux de bois non traité
- Cendres froides (refroidies 72h)



### Matières refusées bacs bruns

- Sacs en plastique
- Matière plastique compostable ou non
- Verre et métal
- Couches et produits sanitaires
- Bûches, souches et bois traité
- Médicaments et déchets biomédicaux

## INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le bac destiné à la collecte des déchets doit être de couleur noire (les bacs verts sont tolérés). **Aucun bac d'une autre couleur peinturé en noir ne sera collecté.**
- Le bac doit être de format 240 ou 360 litres conçu pour être utilisé dans la collecte automatisée (disponible dans la plupart des quincailleries).
- Un maximum de 4 bacs à déchets est autorisé par résidence.
- **Tout bac contenant des matières interdites ne sera pas collecté.**
- **Tout bac noir contrevenant au règlement 2019-119, concernant la collecte des déchets, ne sera pas collecté** (le règlement est disponible sur le site web de la MRC des Chenaux).
- Les bacs noirs doivent être en bordure de route **avant 5h du matin le jour de la collecte**.

## AIDE-MÉMOIRE GESTION DU COMPOST



### Matières acceptées bacs bruns

- Résidus alimentaires
- Résidus de jardin
- Papiers et cartons souillés
- Cheveux, poils et plumes
- Bois alimentaire (ustensiles, cure-dents, baguettes, etc.)
- Litière et excréments d'animaux domestiques
- Bran de scie ou copeaux de bois non traité
- Cendres froides (refroidies 72h)



### Matières refusées bacs bruns

- Sacs en plastique
- Matière plastique compostable ou non
- Verre et métal
- Couches et produits sanitaires
- Bûches, souches et bois traité
- Médicaments et déchets biomédicaux

Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac brun et bleu, consultez le [www.enercycle.ca](http://www.enercycle.ca)